

27 JAN 2015

Municipalité de Clerval

579, 2^e et 3^e Rang

Clerval (Québec) JOZ 1R0

Téléphone: 819 783-2640 Télécopieur : 819 783-4001 Courriel : clerval@mrcao.qc.ca

Le 15 janvier 2015

À l'attention de :
Monsieur Émilien Larochelle,
porte-parole du comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue

Ci-joint une copie de résolution concernant : Résolution d'appui au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue.

COPIE

Certifiée conforme par



Patricia Lamarre
Secrétaire municipale adjointe
Le 15 janvier 2015

Numéro de résolution : 2015-01-26

POINT Z (Résolution d'appui au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue)

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi numéro 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi numéro 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Robitaille et unanimement résolu que la Municipalité de Clerval adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

Que la municipalité s'assure de rendre le manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue disponible à la population pour signature;

Adoptée

COPIE

Certifiée conforme par



Patricia Lamarre
Secrétaire municipale adjointe
Le 15 janvier 2015